Soixante-dix-neuvième année. — N° 174. Le Numéro : 4 francs Vendredi 25 Juillet 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1 500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant affectation aux carrières des élèves de la promotion « France combattante » de l'école nationale d'administration (rectificatif) (p. 7222).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, titularisation, promotion, radiation des cadres et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration pénitentiaire (p. 7222).

Commis greffiers (p. 7222).

Services pénitentiaires coloniaux (p. 7222).

Liste des candidats admis définitivement aux épreuves de l'examen professionnel des juges de paix (p. 7222).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 11 juillet 1947 portant création d'une commission chargée d'étudier les réductions d'effectifs du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (p. 7222).

Ministère de la guerre.

Arrêtés du 22 juillet 1947 portant nominations au cabinet militaire du ministre et délégations de signature (p. 7223).

Tableau des désignations coloniales du 25 juillet 1947 (p. 7223).

Ministère de l'air.

Décret n° 47-1368 du 24 juillet 1947 relatif au statut du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 7228).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 21 juillet 1947 portant autorisation de port d'arme (p. 7228).

Arrêtés portant révocation et acceptation de démission (eaux et forêts) (p. 7228).

Ministère de la production industrielle.

Arrêté portant maintien en vigueur ou abrogation des décisions réglementaires prises antérieurement par l'office professionnel des industries chimiques (rectificatif) (p. 7228).

Arrêté portant modification des décisions réglementaires nos 1, 3, 7, 8 et 13 (caoutchouc industriel) du comité d'organisation des industries et des commerces du caoutchouc et de l'amiante (rectificatif) (p. 7228).

Arrêté portant modification de la décision réglementaire n° 9 P (pneumatiques) du comité d'organisation des industries et des commerces du caoutchouc et de l'amiante (rectificatif) (p. 7228).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 17 juillet 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7229).

Arrêté du 19 juillet 1947 portant création d'une commission consultative nationale d'apprentissage de l'électricité et du gaz (p. 7229).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-1369 du 24 juillet 1947 fixant les nouvelles conditions du travail en Indochine (p. 7229).

Arrêté du 25 juin 1947 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique coloniale (p. 7230).

Arrêtés portant promotion, détachement et acceptation de démission :

Chemins de fer coloniaux (p. 7230).

Transmissions coloniales (p. 7231).

Travaux publics des colonies (p. 7231).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 19 juillet 1947 modifiant les articles 1er et 2 de l'arrêté du 23 septembre 1946 relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale (p. 7231).

Arrêté du 22 juillet 1947 autorisant une société mutualiste à acquérir des biens mobiliers (p. 7231).

Arrêté autorisant à fonctionner le régime de prévoyance du personnel appointé au mois de la Société d'Escaut et Meuse et de la Société des tubes de Bessèges (rectificatif) (p. 7231).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté relatif au recaptage de la source « Commerciale » située sur le territoire de la commune de Saint-Yorre (Allier) (rectificatif) (p. 7231).

Arrêtés rapportant les dispositions de précédents arrêtés portant nominations (directions départementales de la santé) (p. 7231).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions des commissions (p. 7231).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions des commissions (p. 7233).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Avis relatif au tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 7234).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 7234).

Annonces (p. 7235).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPAREMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 80

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 juillet 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3155).

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 juillet 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1065).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Affectation aux carrières des élèves de la promotion « France combattante » de l'école nationale d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1947: page 7111, 2e colonne, entre la 8e et la 9e ligne, lire: « Ministère de l'économie nationale »; 11e ligne, au lieu de: « Lesouyer (Jean) », lire: « Lescuyer (Jean) »; 21e ligne, au lieu de: « Contrôle civil adjoint du Maroc et de Tunisie », lire: « Contrôle civil du Maroc et de Tunisie ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 21 juillet 1947:

Est nommé, par nécessité de service, surveillant chef (2e classe) à la maison d'arrêt de Strasbourg: M. Abt (Frédéric), surveillant chef (2e classe) au centre pénitentiaire d'Oermingen (non encore installé).

Est nommé surveillant chef (3e classe) à la maison d'arrêt d'Autun: M. Guérin (Charles), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Nevers.

Par arrêté du 21 juillet 1947, est rapporté l'arrêté du 5 août 1942, en tant qu'il inflige un blâme avec inscription au dossier à M. Roux (Henri), surveillant chef (3e classe) à la maison d'arrêt de Mende.

Par arrêté du 22 juillet 1947, est radié des cadres: M. Carton (Martial-Joseph-Julien), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Saint-Omer.

Commis greffiers.

Par arrêté du 18 juillet 1947, M. Grauffel (Marcel-Albert), candidat greffier, est nommé commis greffier au parquet du tribunal de première instance de Saverne, en remplacement de M. Schmidt, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du 21 juillet 1947, M. N'Zila (André-Théodia) est titularisé dans l'emploi de surveillant militaire de 3e classe des services pénitentiaires coloniaux, pour compter du 15 février 1947.

M. N'Zila est promu à la 2e classe du grade de surveillant pour compter du 15 février 1947.

Liste des candidats admis définitivement aux épreuves de l'examen professionnel des juges de paix classés par ordre de mérite (session du 3 juin 1947).

1	MM. Mougnaud.	11	Gavaggio.
2	Randon.	12	Bruaire.
3	Leonelli.		Content.
4	Chenut.	14	Laurent.
	Mener.	15	Mme Brisson.
6	Alaux.		MM. Laurens.
7	Guegan.	17	Segot.
8	Tallet.	18	Bassa.
9	Berthomme.	19	Cassou.
	Hardy.	20	Bonhomme.

Le jury après avoir spécialement délibéré, désigne au garde des sceaux, ministre de la justice, comme s'étant particulièrement distingué, M. Mougnaud.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Création d'une commission chargée d'étudier les réductions d'effectifs du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances,

Vu la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics (art. 1er, alinéa 4);

Vu la circulaire n° 40/B/4 du 28 février 1946 du ministère des finances relative à la réduction des effectifs du personnel de l'Etat;

Vu la loi n° 46-2911 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services publics) pour le premier trimestre 1947 et tendant à une réduction des effectifs des personnels de l'Etat et des administrations publiques;

Vu la circulaire n° 1/1/B/4 du 4 janvier 1947 du ministère des finances relative à l'application de la loi n° 46-2911 du 23 décembre 1946 précitée;

Vu le décret du 16 avril 1947 portant suppression d'emplois au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu le décret du 21 février 1946 fixant le statut des agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission chargée d'étudier les réductions d'effectifs du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et de formuler son avis sur le plan de licenciement.

Cette commission est compétente pour donner son avis sur le licenciement des agents du cadre temporaire et des auxiliaires du commissariat à Paris, et des territoires occupés (Allemagne et Autriche).

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Un conseiller d'Etat, président;

Le contrôleur des dépenses engagées, représentant le ministre des finances;

Le chef du service du personnel, représentant le commissaire général;

Un représentant du général commandant en chef français en Allemagne;

Un agent du comité exécutif de Vienne et représentant en outre le haut commissaire de la République française en Autriche;

Un représentant de l'administrateur adjoint au général commandant en chef pour le G. M. Z. F. O.;

Un représentant du général adjoint pour le G. F. C. C.;

Un représentant du délégué général, chef de la mission de contrôle en Autriche;

Un chef de service du commissariat général à Paris;

Six représentants du syndicat C. G. T.;

Deux représentants du syndicat C. F. T. C.

Des suppléants seront désignés pour remplacer éventuellement chacun des titulaires.

Art. 3. — Les représentants de l'administration sont, ainsi que leurs suppléants, nominativement désignés par:

Le secrétaire général du C. G. A. A. A., à Paris.

Le général commandant en chef français pour l'Allemagne;

Le haut commissaire français pour l'Autriche,

selon le cas,

et approuvés par le secrétaire général.

Art. 4. — La représentation des organisations syndicales doit respecter la répartition suivante entre les grades:

Deux administrateurs,

Trois attachés.

Trois auxiliaires.

Cette répartition a lieu entre les organisations syndicales.

Art. 5. — Les membres de la commission sont désignés par arrêté du commissaire général

Art. 6. — La commission de licenciement se réunit sur convocation de son président.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Peuvent être entendus, à titre consultatif, pour les questions les concernant, les directeurs et chefs de service ainsi que les délégués de chacune des organisations syndicales professionnelles de la direction ou du service intéressé non représentées à la commission.

Art. 7. — La commission de licenciement, dont les attributions, la composition et le fonctionnement font l'objet du présent arrêté, n'a pas compétence pour examiner la situation des agents appartenant aux services annexes du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Art. 8. — Le secrétaire général du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, le général commandant en chef français en Allemagne, le haut commissaire français en Autriche sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1947.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Cabinet militaire du ministre.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé directeur du cabinet militaire, à compter du 26 juillet 1947:

M. le colonel d'artillerie Cogny (René-Jules-Lucien).

Art. 2. — A compter de la même date, délégation permanente est donnée à M. le colonel Cogny (René-Jules-Lucien), directeur du cabinet militaire, à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions rentrant dans les limites de ses attributions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 22 juillet 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la guerre

Arrête:

Article unique. — Est nommé chef adjoint du cabinet militaire, à compter du 26 juillet 1947:

M. le chef de bataillon du génie Guelfi (François-Antoine).

Fait à Paris, le 22 juillet 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 20 mars 1947 nommant le chef du cabinet militaire,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. le colonel Lamure (Pierre), chef du cabinet militaire, à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions rentrant dans les limites de ses attributions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 22 juillet 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Tableau des désignations coloniales du 25 juillet 1947.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ colonial avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront:

1° Militaires désignés pour l'Extrême-Orient:

Troupes coloniales: le centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole à Fréjus, au plus tard à la date à partir de laquelle leur embarquement doit intervenir.

Infanterie métroplitaine: le camp de Sathonay, près de Lyon, le 15 mai 1947.

2° Militaires désignés pour les autres territoires d'outre-mer: leur unité ou service actuel où ils attendront la convocation de l'organisme chargé de leur mise en route.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres:

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux qui doivent servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concessions de passage formulées par les militaires désignés pour une colonie autre que l'Extrême-Orient et qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser:

1° Pour les militaires dans les cadres, au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres, au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte occidentale d'Afrique et des Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour Madagascar, la Côte française des Somalis, le Pacifique et l'Océanie.

Les militaires désignés pour l'Extrême-Orient ne peuvent se faire accompagner de leur famille lors de leur départ de France; celle-ci peut toutefois être autorisée à les rejoindre ultérieurement. La demande doit en être faite après le débarquement en Indochine au G. C. S. des T. F. E. O.

IV. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Sont désignés:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 août 1947.

a) Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Lecompte (Raymond), E. M. P. A. C., bataillon de choc n° 11 à Montlouis.

b) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Artificier.

Capitaine.

M. Petit (Gustave), compagnie coloniale autonome du service du matériel.

II. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

Dans les cadres.

Chefs de bataillon.

MM.

Brasseur (Jean), E. M. P. I. C. (état-major du général inspecteur des forces stationnées outre-mer).

Trancard (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille.

Capitaines.

MM.

Malet (Yves), régiment colonial de chasseurs de chars.

Malgorn (Louis), E. M. P. I. C. (état-major subdivision de Toulon).

Lieutenants et sous-lieutenants

MM.

Bernard (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Maurel (Louis), E. M. P. I. C. (service des dégagements, Paris).

Prud'homme (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad.

Hors cadres.

Capitaines.

M. Pfister (Georges), 4e demi-brigade d'infanterie coloniale

Lieutenants.

M. Pageot (Joseph), hors cadres, en mission.

b) Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Poix (Fernand), centre administratif troupes coloniales dans la métropole.

Chefs d'escadron.

MM.

Pascaud (Anne), E. M. P. A. C., état-major du général commandant en chef Français en Allemagne (service des récupérations).

Baron (Loïc), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

Capitaines.

M. Bono (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Hortet (André), 2/1er régiment d'artillerie coloniale.

Noël (Jacques), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Furstoss (Paul), E. M. P. A. C., ministère France d'outre-mer, direction des affaires militaires, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies, Marseille.

c) Chancellerie coloniale.

Lieutenant.

M. Solano (Joseph), direction des T. C.

d) Cadre des adjoints administratifs coloniaux.

Capitaine.

M. Roussel (Léonce), centre administratif des T. C. en Afrique du Nord.

e) Service de santé.

Pour servir hors cadres.

Médecins commandants.

MM.

Pape (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille.

Bare (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille.

Magne (Roger), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Bonavita (Jacques), centre administratif des T. C. dans la métropole, Toulon.

Caro (Laurent), direction du service de santé, 3e région, Rennes.

Médecins capitaines.

MM.

Borjeix (Lucien), direction du service de santé 9e région, Marseille.

De Berail (Pierre), direction du service de santé T. O. A. (Autriche).

f) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Dubois (Camille), 156e compagnie de réparations.

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.

Ravoux (Jean), E. M. P. I. C. (service social de la subdivision de Toulon).

Gautier (Jules), 4e groupement des prisonniers de guerre de l'Axe

Capitaine.

M. Wiltrand (Maurice), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Vigne (Paul), 1e groupement de prisonniers de guerre de l'Axe.

Catalan (Maurice), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Franchet (Jean), E. M. P. I. C. (école de cadres de Saint-Maixent).

b) **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Bablon (René), E. M. P. A. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Lieutenant.

M. Argenton (Pierre), E. M. P. A. C., direction des troupes coloniales.

c) **Services des matériels et bâtiments coloniaux administratifs.**

Capitaine.

M. Le Bourthe (Yves), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

d) **Chancellerie coloniale.**

Hors cadres.

Capitaine.

M. Antonini (Martin), état-major, 9e région militaire, section coloniale.

e) **Service de santé.**

Hors cadres.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Ceccaldi (Jean), direction du service de santé, Paris, institut Pasteur.

Médecins commandants.

MM.

Gaudin (Maurice) (désigné hors tour), groupement d'infanterie n° 4, Grenoble.

Barry (Eugène), annexe du D. I. T. C., Paris.

II. — Embarquement à partir du 25 octobre 1947.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

Grollemund (Jean), 4e demi-brigade d'infanterie coloniale.

Moulinas (Robert), 4e demi-brigade d'infanterie coloniale.

C. — POUR SERVIR AU CAMEROUN

Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

Service de santé.

Hors cadres.

Médecin commandant.

M. [illegible]en (Louis), direction du service de santé colonial, Paris.

Pharmacien capitaine.

M. Duval (René), hôpital Fréjus.

Lieutenant d'administration du service de santé.

M. Carret (Henri), hôpital Fréjus.

D. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon.

MM.

Querucci (Robert), centre administratif des troupes coloniales de l'Afrique du Nord.

Cayrol (Paul), hors cadres, commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Boyer (Jacques), 1er régiment de marche du Tchad.

Castaignon (Marc), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Elise (Jean), 1re demi-brigade d'infanterie coloniale.

Pallavidino (Mario), 6e demi-brigade d'infanterie coloniale.

Bernoin (Serge), E. M. P. I. C. (organe F. F. L.).

b) **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Talin d'Eysac (Jean), E.-M. 4e région militaire.

II. — Embarquement à partir du 25 octobre 1947.

Chancellerie coloniale.

Commandant.

M. Decerisy (Pierre), direction des T. C.

E. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.

Bonnier (Jean), hors cadres, en mission.

Laurent (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir hors cadres

Lieutenant.

M. Kreher (Paul), 4e groupement de prisonniers de guerre de l'Axe.

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaine

M. Duhamel (Robert), 2/1er régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Andreani (François), centre instruction troupes coloniales dans la métropole.

F. — POUR SERVIR AU GROUPE ANTILLES

Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

Infanterie coloniale.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.

Mouton (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Fondain (Joseph), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

G. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Bouilloud (Pierre), 9e groupement de P. G. A.

b) **Service de santé.**

Pour servir hors cadres.

Médecin commandant.

M. Perrin (André), direction du service de santé, 9e région, Marseille.

Médecin capitaine.

M. Mille (Roger) (désigné hors tour), annexe du D. I. T. C., Paris.

H. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Embarquement à partir du 25 août 1947.

Service de santé.

Médecin commandant.

MM.

Etines (Yves), direction service de santé, Paris.

Jouin (Bernard), direction service de santé, 9e région, Marseille.

Médecin capitaine.

M. Pörte (Aimé), direction service de santé, 8e région, Lyon.

II — Embarquement à partir du 10 septembre 1947

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Gavouyère (Joseph), groupement d'infanterie n° 4.

Chefs de bataillon.

MM.

Niox (Yves), E. M. P. I. C. (Affaires indigènes du Maroc).

Bochet (Albert), 1re demi-brigade d'infanterie coloniale.

Jule (André), E. M. P. I. C. (direction des troupes coloniales).

Capitaines.

MM.

Redon (Louis), 9e groupement des prisonniers de guerre de l'Axe.

Monteagle (Louis), E. M. P. I. C. (ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires).

Gaillebuert (Raymond), hors cadres, commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes).

Rabillard (Pierre), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Grosbenry (Alphonse), 1er régiment de marche du Tchad.

Bernard (Henri), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Crespin (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenants et sous-lieutenants

MM.

Blanc (Paul), 4e groupement de prisonniers de guerre de l'Axe.

Boudo (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dalze (Abel), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gravel (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Labeyrie (Marcel), 6e demi-brigade d'infanterie coloniale.

Riffet (Alain), centre d'instruction des troupes coloniales de la Corse.

Guyot (Roland), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris.

Gilbert de Gourville (Louis), bataillon colonial de transmissions.

Chabaux (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dhalluin (Paul), E. M. P. I. C. (ministère de la guerre).

Audier (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars.

Saint-Joanis (René), 1er régiment de marche du Tchad.

Ligier de Laprade (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lauriol (Emile), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Roederer (Bertrand), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Goyet (Gaston), 1er régiment de marche du Tchad.

III — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Riou (Pierre), dépôt isolés troupes coloniales, Marseille.

Chef d'escadron.

M. Baubeau (Edouard), E. M. P. A. C. (état-major du général commandant supérieur des troupes du Maroc).

Capitaines.

MM.

Cleutat (Gaston), E. M. P. A. C., état-major, 1e région militaire base militaire, Bordeaux.

Bouroullec (René), centre administratif troupes coloniales dans la métropole.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Clanet, dit Lamanit (Alain), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Turmel (Marcel), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

Clément (Albert), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

b) Services des matériels et bâtiments coloniaux.

OUVRIERS D'ÉTAT (ARMEMENT)

Lieutenants.

MM.

Labarrière (Paulin), centre instruction troupes coloniales dans la métropole.

Pinot (Gaston), centre instruction troupes coloniales dans la métropole.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Klein (Pierre), 1re région militaire

c) Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes coloniaux.

Capitaine.

M. Paganel (Jean), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

d) Service de santé.

Pour servir hors cadres.

Médecin commandant.

M. Gros (Robert), école d'application du service de santé des T. C., Marseille.

IV. — Embarquement à partir du 25 octobre 1947.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Leuba (Pierre), E.M.P.A.C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Lieutenant.

M. Bouisset (Robert), E.M.P.A.C., (base militaire, Marseille).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

DÉSIGNATION des corps.	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS	TROUPE
Groupement d'infanterie n° 6.....	»	1	»	3
1re demi-brigade d'infanterie coloniale	»	1	»	»
Bataillon colonial des transmissions	1	»	»	»
3e bataillon d'infanterie coloniale...	»	»	»	3
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	»	1	1
1er régiment de marche du Tchad.	»	»	1	»

b) Artillerie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	MARÉCHAUX des logis majors, maréchaux des logis chefs.	MARÉCHAUX des logis.
Compagnie autonome du génie	1	»	»
II/1er régiment d'artillerie coloniale	»	1	»
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	»	1
Compagnie coloniale autonome du service du matériel.....	»	»	1

II. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

15e régiment de tirailleurs sénégalais: 1 sergent.

6e régiment de tirailleurs sénégalais: 1 sergent, 5 hommes de troupe.

5e régiment de tirailleurs sénégalais: 3 hommes de troupe.

b) Artillerie coloniale.

1/7e régiment d'artillerie coloniale: 1 maréchal des logis major ou maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis.

c) MUSICIENS

Duhoux (Louis), sergent, 3e bataillon d'infanterie coloniale.

Colin (René), sergent, 3e bataillon d'infanterie coloniale.

d) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMURIERS

Brienne (Ernest), maréchal des logis major, 3e bataillon d'infanterie coloniale.

Grasset (Roger), maréchal des logis chef, 2/1er régiment d'artillerie coloniale.

AUTOMOBILISTES

Le Carpentier (Charles), maréchal des logis chef, 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

e) Cadre des agents de corps de troupe.

Moreau (Maurice), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

Paoli (Hyacinthe), adjudant, centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Meyer (Louis), adjudant, R. C. C. C.

Nachtegaele (Jules), sergent-major, annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.

f) Chancellerie coloniale.

Jues (Edouard), adjudant-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, D. T. C.

Lafitte (Jean), adjudant, annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.

Sentenac (Georges), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, D. T. C.

Pouzet (René), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché à l'E. M. G. N. D. N.

Gratecos (Georges), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux détaché au détachement de Q. G. 51.

Bolin (René), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux détaché à la D. T. C.

Cherdieu (Charles), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux détaché à l'état-major de la 8e région militaire.

Decosta (Benoit), sergent, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché au ministère de la France d'outre-mer, D. A. M.

g) Intendance coloniale.

Pelcat (Jean), sergent-major, 1re intendance coloniale, Paris.

Simon (Roger), sergent, intendance coloniale, Fréjus.

h) Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

Catégorie « Ecritures ».

Terzetti (Paul), sergent-chef, direction du service de santé, Paris.

Catégorie « Visite et exploitation ».

Martin (Henri), sergent-major, hôpital colonial, Fréjus. (Permutation au tour de départ. Remplace l'adjudant Lamarre (Jacques).

III. — Embarquement à partir du 25 octobre 1947.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Mariotti (Toussaint), adjudant-chef, centre d'organisation colonial d'artillerie de côte et de F. T. A.

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants	TROUPE
Centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole...	1	»
Groupement d'infanterie n° 6....	»	3
8e bataillon d'infanterie coloniale	1	3
Groupement des P. G. A. de la 9e région militaire.....	»	1

b) Artillerie coloniale.

(Hommes de troupe seulement.)

2/1er régiment d'artillerie coloniale = 1.
Compagnie coloniale autonome du service du matériel = 1.
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole = 1

c) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Désignations numériques.

Compagnie coloniale autonome du service du matériel: 5 canonniers automobilistes.

d) Intendance coloniale (cordonnier).

Ménard (Damon), sergent, 1re intendance coloniale, Paris, le Val-d'Or.

II. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

DÉSIGNATION DES CORPS	TROUPE
a) Infanterie coloniale.	
6e régiment de tirailleurs sénégalais...	1
5e régiment de tirailleurs sénégalais...	1
1/3e régiment de tirailleurs sénégalais..	1
b) Artillerie coloniale.	
1/2e régiment d'artillerie coloniale.....	2
Centre d'organisation colonial d'artillerie de côte et de F. T. A.....	2

c) Cadre des agents de corps de troupe.

Cartier (Louis), adjudant-chef, 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables.

Modeste (Pierre), sergent-major, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Tarquini (Charles), sergent-major, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Le Mouée (Emile), sergent, 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

d) Chancellerie coloniale.

Apat (Paul), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché à la D. T. C.

Nicolas (Lucien), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché à l'état-major de la 8e région militaire.

Lecante (Jean), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché au détachement du Q. G. n° 154.

Picard (Marcel), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché au détachement du Q. G. n° 156.

e) Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « Visite et exploitation ».

Medrano (André), adjudant, hôpital colonial, Fréjus.

f) Télégraphistes coloniaux.

Désignations numériques.

Bataillon colonial des transmissions: 1 adjudant, 4 sergents-chefs, 1 sergent.

g) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

MÉCANICIEN DU BOIS

Gilbert (René), adjudant-chef, groupement d'infanterie n° 6 (ex-2e R. I. C.).

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

DÉSIGNATION des corps.	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS	TROUPE
a) Infanterie coloniale.				
Régiment colonial de chasseurs de chars	1	»	»	»
3e bataillon d'infanterie coloniale....	»	1	»	10
5e groupement de compagnie de tirailleurs sénégalais	»	1	»	»
Groupement des P. G. A. de la 9e région militaire....	»	1	»	»
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	1	»	2
Centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole	»	1	»	»
Groupement d'infanterie n° 6.....	»	»	1	10
Dépôt des isolés des troupes coloniales	»	»	1	»
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales Paris	»	»	1	»
b) Artillerie coloniale.				
I/1er régiment d'artillerie coloniale..	1	»	»	2
II/1er régiment d'artillerie coloniale.	»	»	1	4
Centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole	»	»	1	»
I/3e régiment d'artillerie coloniale.	»	»	1	8
Compagnie coloniale autonome du service du matériel	»	»	»	2
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales Paris.....	»	»	»	1

c) Clairons.

Haas (Charles), sergent-chef, 3e bataillon d'infanterie coloniale.

Marichy (Georges), sergent, 3e bataillon d'infanterie coloniale.

d) Trompette.

Henry (Gérard), maréchal des logis, 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

II. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) Infanterie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS	TROUPE
15e régiment de tirailleurs sénégalais	1	»	3
6e régiment de tirailleurs sénégalais	1	»	10
5e régiment de tirailleurs sénégalais	1	»	3
I/3e régiment de tirailleurs sénégalais	»	1	»

b) Artillerie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	TROUPE
I/2e régiment d'artillerie coloniale.....	9
Centre d'organisation colonial d'artillerie de côte et de F. T. A.....	4

c) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMURIERS

Grebot (Armand), maréchal des logis major, compagnie coloniale autonome du service du matériel.

Ramanankatsoina (Delphin), maréchal des logis major, 154 compagnie de réparation coloniale.

AUTOMOBILISTES

Le Dirach (Lucien), maréchal des logis-chef, centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

d) Cadre des agents de corps de troupe.

Camguilhem (Joseph), adjudant-chef, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Géran (Raymond), adjudant, annexe dépôt des isolés des troupes coloniales, Alger.

e) Intendance coloniale.

Perinetti (François), sergent-chef, intendance des colonies, Marseille.

D. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

I. — Embarquement à partir du 25 août 1947.

Service de santé colonial

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « visite et exploitation ».

François (Gaston), sergent-major, direction du service de santé (hors tour), Paris.

II. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS
a) Infanterie coloniale.			
Groupement d'infanterie n° 6	1	»	1
3e bataillon d'infanterie coloniale	»	»	1
5e groupement de compagnies de tirailleurs sénégalais	1	»	»
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	1	»	»
10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables	»	1	»
Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille	»	1	»
Groupement des P. G. A. de la 9e région militaire	»	»	1
1er régiment de marche du Tchad	»	»	1
b) Artillerie coloniale.			
2e/1 régiment d'artillerie coloniale	»	1	
1/1er régiment d'artillerie coloniale	»	2	
Compagnie coloniale autonome du service du matériel	»	1	
154e compagnie de réparation coloniale	»	1	

c) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Désignation numérique.

Compagnie coloniale autonome du service du matériel: 2 canonniers automobilistes.

d) Cadres des agents de corps de troupe.

Cretin (Marcel), sergent-major, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

E. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

I. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS
Groupement d'infanterie n° 4	1	»
Groupement d'infanterie n° 6	1	»
3e bataillon d'infanterie coloniale	1	»
Groupement de P. G. A. de la 9e région militaire	»	1
1er régiment de marche du Tchad	»	1

II. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

5e régiment de tirailleurs sénégalais	1	»
6e régiment de tirailleurs sénégalais	»	1
7e régiment de tirailleurs sénégalais	1	»

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Breton (Robert), maréchal des logis chef, annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.

F. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS
Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille	1	»	»
Groupement d'infanterie n° 6	»	1	»
5e groupement de compagnies de tirailleurs sénégalais	»	1	»
1er régiment de marche du Tchad	»	1	»
3e bataillon d'infanterie coloniale	»	»	1
Groupements de P. G. A. de la 9e région militaire	»	»	1
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	»	1

G. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir du 25 août 1947.

Service de santé.

Dans les « cadres »

Catégorie « visite et exploitation ».

Lanfranchi (Ange), sergent-chef, hôpital colonial, Fréjus.

II. — Embarquement à partir du 10 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	SERGENTS majors, sergents-chefs.	SERGENTS
Groupement d'infanterie n° 6	1	»	1
3e bataillon d'infanterie coloniale	1	»	1
10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables	1	»	»
5e groupement de compagnies de tirailleurs sénégalais	1	»	1
Groupement de P. G. A. de la 9e région militaire	1	»	»
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux	1	»	»
Groupement d'infanterie n° 4	»	1	»
39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux	»	1	»
Groupement de P. G. A. de la 4e région militaire	»	1	»
Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille	»	1	1
Centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole	»	1	1
1er régiment de marche du Tchad	»	»	1
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	»	»

b) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATION DES CORPS	ASPIRANTS, adjudants-chefs, adjudants.	MARÉCHAUX des logis majors, maréchaux des logis chefs.	MARÉCHAUX des logis.
1/3e régiment d'artillerie coloniale	1	»	»
5e groupement de compagnies de tirailleurs sénégalais	1	»	»
2/1er régiment d'artillerie coloniale	»	1	»
Centre administratif des troupes coloniales dans la métropole	»	1	»
Compagnie coloniale autonome du service du matériel	»	»	1

III. — Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

a) **Infanterie coloniale.**

Désignations numériques.

Centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord: 1 aspirant, adjudant-chef ou adjudant.

b) **Artillerie coloniale.**

Centre d'organisation colonial d'artillerie de côte et F. T. A.: 1 maréchal des logis chef.

c) **Cadre des agents de corps de troupe.**

Savalle (René), adjudant, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pradier (Georges), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Panier (Maurice), adjudant, 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

d) **Chancellerie coloniale.**

Pichon (François), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.) (volontaire).

Payet (François), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché à l'état-major de la 9e région.

Spartacus (Pierre), sergent, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux, détaché à la D. T. C.

e) **Intendance coloniale.**

Hautin (Roger), sergent-chef, 1re intendance coloniale, Paris (volontaire).

Bears (Jean), sergent, 1re intendance coloniale, Paris (volontaire).

TAILLEUR

Michelozzi (Jean), caporal-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole (volontaire).

f) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMURIERS

Bourgeois (Georges), maréchal des logis-major, centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Tafani (Jean), maréchal des logis, compagnie coloniale autonome du service du matériel.

IV. — Embarquement à partir du 25 octobre 1947.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Acosta (Joseph), maréchal des logis chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

GENIE

Pour servir en Extrême-Orient

Personnel devant rejoindre le 7e régiment du génie à Avignon, le 1er septembre 1947. Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

AU TITRE DE L'ARME

Capitaines.

MM.

Cussac (Pierre-Marie-Georges), 32e bataillon du génie des T. O., Allemagne.

Cauvin (Georges-Jean-Emile-Ernest), école d'application d'infanterie, à Auvours.

Carpentier (Georges-Eugène), 31e régiment du génie, à Port-Lyautey.

Fleury (Louis), inspection technique des services du génie et de la fortification, à Paris.

de Feraudy (Dominique-Jean-Louis), école supérieure technique du génie, à Versailles.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Boussard (René-Georges-Marcel), 31e régiment du génie, à Port-Lyautey.

Verdier (René), 2e régiment du génie, à Metz.

Potier (Bernard-Pierre), arrondissement des travaux du génie, à Caen.

Tible (Georges-Jean-Marie), section cadres génie n° 90 du service prémilitaire, à Marseille.

Alesandrini (Edouard), section cadres génie n° 11 du service prémilitaire, à Paris.

Alvin (Robert-Jacques-Lucien), école d'application du génie, à Angers.

Perrin d'Agnel (Bernard), travaux du camp de Mutzig.

Aspirant.

M. Grandjean (Max-Fernand-René), 1er régiment du génie T. O., Allemagne.

ASSISTANTES ET AUXILIAIRES SOCIALES COLONIALES

Pour servir en Extrême-Orient.

Embarquement à partir du 25 septembre 1947.

Assistante sociale coloniale.

Mlle Riandet (Pierrette), section coloniale de la direction du service social de la 9e région, Marseille.

Auxiliaire sociale coloniale.

Mlle Colonna d'Istria (Pierrette), section coloniale de la direction du service social de la 9e région, Marseille.

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret n° 47-1368 du 24 juillet 1947 relatif au statut du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air et du ministre des finances,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions;

Vu le décret validé du 17 février 1942, modifié les 9 avril 1945, 3 mai 1945 et 8 novembre 1946, portant statut du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 17 février 1942, modifié les 9 avril 1945, 3 mai 1945 et 8 novembre 1946, portant statut du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique, est complété comme suit:

Positions spéciales.

« *Art.* 8. — En activité de service, le contrôleur de l'administration de l'aéronautique peut:

« Soit remplir auprès du ministre de l'air ou du ministre chargé de l'aviation civile et commerciale, la mission qui lui est dévolue par l'article 152 de la loi de finances du 31 mai 1933;

« Soit exercer temporairement, sous réserve de consentement de sa part, des fonctions de direction au ministère de l'air, auprès d'un autre département ministériel, d'un établissement public national, d'une société nationale de constructions aéronautiques ou de la société Air-France.

« Dans les cas visés à l'alinéa précédent, et si ses fonctions doivent être de longue durée, l'intéressé est placé en position de détachement suivant les modalités fixées à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913 et à l'article 16 de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions. Il peut alors être remplacé dans son corps d'origine. En cas de cessation du détachement, il a droit à réintégration dès la première vacance dans le grade qu'il possède.

« Toutefois, le contrôleur qui assurerait, à l'exclusion de toute autre fonction, la direction du corps de contrôle, ne pourrait bénéficier de cette position.

« Le nombre maximum des contrôleurs pouvant se trouver en position de détachement est fixé au septième de l'effectif légal du corps.

« *Art.* 9. — La disponibilité est la position spéciale:

« Du contrôleur sans emploi, soit sur sa demande, soit sur décision prise d'office par le ministre. Dans le premier cas, la durée de la disponibilité ne peut excéder six mois;

« Du contrôleur qui, cessant d'être détaché, est en instance de réintégration.

« Le temps passé en disponibilité est compté, à chaque fois, pour la totalité en ce qui concerne l'avancement et les décorations, pour une année au maximum en ce qui concerne la réforme et la retraite.

« La solde de disponibilité est celle d'activité pendant les six premiers mois, la moitié au delà ».

Art. 2. — Le ministre de l'air et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Autorisation de port d'arme.

Par arrêté du 21 juillet 1947, M. Goisset, agent comptable de l'école d'agriculture de Petre (Vendée), a été autorisé à porter une arme dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 11 juillet 1947, M. Savreux (Gilbert), garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Petit-Abergement (Ain), triage n° 14 de l'inspection des eaux et forêts de Nantua, est révoqué de ses fonctions, à compter de la notification du présent arrêté.

Par arrêté du 17 juillet 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er juillet 1947, la démission de M. Payeur (Georges), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe à Saint-Léger-en-Yvelines (Seine-et-Oise), maison forestière du Parc d'en Haut, triage n° 3 de l'inspection des eaux et forêts de Rambouillet.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Maintien en vigueur ou abrogation des décisions réglementaires prises antérieurement par l'office professionnel des industries chimiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1947: page 6233, 2e colonne, article 6, modifiant la décision n° 33 du comité d'organisation des industries chimiques et des commerces s'y rattachant: *article* 3 de la décision n° 33 modifiée, 8e à 10e lignes, au lieu de: « La Société de gestion du groupement des producteurs de sulfate de cuivre », lire: « La Société française du sulfate de cuivre »; *article* 7 de la décision n° 33 modifiée, 2e à 4e lignes, au lieu de: « La Société de gestion du groupement des producteurs de sulfate de cuivre », lire: « La Société française du sulfate de cuivre ».

Modification des décisions réglementaires nos 1, 3, 7, 8 et 13 (caoutchouc industriel) du comité d'organisation des industries et des commerces du caoutchouc et de l'amiante.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1947:

Page 6232, 1re colonne, article 1er, 1re ligne, lire: « Les décisions C. I. I. du 6 mai 1941... ». (Le reste sans changement.)

Même page, 2e colonne, *f*). Composition, lire: « Tous les articles ci-dessus décrits devront contenir un minimum de 20 p. 100 de gomme pure (artificielle ou éventuellement, suivant les prescriptions du directeur des industries chimiques, gomme naturelle) ... ». (Le reste sans changement.)

Modification de la décision réglementaire n° 9 P (pneumatiques) du comité d'organisation des industries et des commerces du caoutchouc et de l'amiante.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1947: page 6232, 3e colonne, article 1er, 8e ligne, lire: « 1° Du pourcentage d'utilisation restante de l'enveloppe ... ». (Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 17 juillet 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 538.525 F applicable aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale:

Chap. 233. — Bibliothèques municipales. — Traitements	533.225 F.
Chap. 234. — Bibliothèques municipales. — Indemnités	3.000
Chap. 394. — Lecture publique. — Matériel et achat de livres	2.300
Total	538.525 F.

Création d'une commission consultative nationale d'apprentissage de l'électricité et du gaz.

Le ministre de l'éducation nationale,

Sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières, et notamment l'article 34 de ce statut, ainsi conçu:

« La commission nationale supérieure du personnel est chargée par mandat, et sous contrôle permanent des conseils d'administration des services nationaux de l'électricité et du gaz, d'organiser l'apprentissage, l'éducation et le perfectionnement professionnels, en considération des besoins des services et des exploitations,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une commission consultative nationale d'apprentissage de l'électricité et du gaz.

Art. 2. — Cette commission consultative nationale est chargée:

De dresser la liste des métiers qualifiés, devant donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude professionnelle, qui, originairement, sont exercés dans les services nationaux de l'électricité et du gaz;

De dresser la liste des spécialisations correspondant à chacun des métiers ci-dessus visés;

D'émettre un avis sur les programmes d'apprentissage et les programmes et règlements des examens du certificat d'aptitude professionnelle qui lui sont présentés, concernant chacun des métiers compris sur la liste visée au précédent alinéa, et de proposer ceux qui lui paraîtraient nécessaires;

D'établir des projets de règlements d'apprentissage;

D'émettre un avis sur les projets de lois, décrets, arrêtés concernant l'apprentissage et, notamment, l'apprentissage de l'électricité et du gaz;

De procéder à l'étude des diverses questions intéressant l'apprentissage de l'électricité et du gaz.

Art. 3. — La commission consultative nationale d'apprentissage de l'électricité et du gaz est composée de dix-huit membres, à savoir:

Six représentants des pouvoirs publics, désignés par le ministre de l'éducation nationale;

Six représentants de la direction générale et des conseils d'administration des services nationaux de l'électricité et du gaz, désignés par ceux-ci sur la proposition de la commission supérieure nationale du personnel, instituée par le décret du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières ;

Six représentants du personnel des industries électriques et gazières désignés par la commission supérieure nationale du personnel ci-dessus visée en accord avec le conseil central des œuvres sociales d'Electricité et gaz de France.

Art. 4. — La commission consultative nationale élit un président et fixe la durée du mandat de ce dernier.

La commission consultative nationale est réunie sur convocation de son président. Son secrétariat est assuré par la direction de l'enseignement technique.

Art. 5. — La commission consultative nationale peut créer des sections correspondant aux activités principales qu'elle représente et confier à ces sections l'étude des questions d'apprentissage qui relèvent de leurs activités.

Chaque section est composée en nombre égal:

De représentants des pouvoirs publics, désignés par la direction de l'enseignement technique;

De représentants de la direction générale des services nationaux;

De représentants du personnel des services nationaux.

Le secrétariat des sections est assuré par la direction de l'enseignement technique.

Art. 6. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1947.

M.-E. NAEGELEN.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-1369 du 24 juillet 1947 fixant les nouvelles conditions du travail en Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 25 octobre 1927 du gouverneur général de l'Indochine sur la main-d'œuvre contractuelle agricole;

Vu le décret du 2 avril 1932 portant organisation des comités de conciliation et du conseil d'arbitrage des différends collectifs du travail en Indochine;

Vu le décret du 30 novembre 1936 réglementant le travail indigène en Indochine;

Vu le décret du 24 février 1937 réglementant le travail européen en Indochine;

Vu le décret du 11 octobre 1937 réglementant la conciliation et l'arbitrage des différends individuels du travail en Indochine;

Vu le décret n° 47-559 du 27 mars 1947 fixant les attributions du haut commissaire de France pour l'Indochine;

Vu le décret du 27 mars 1947 portant nomination du haut commissaire de France pour l'Indochine,

Décrète:

CHAPITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er. — Le présent décret a pour but de fixer, sous réserve des droits des gouvernements des Etats associés, les nouvelles conditions auxquelles seront soumis en Indochine le travail libre et les rapports entre employeurs et salariés, sans distinction de race ni de nationalité.

Au point de vue de la sécurité sociale, il fixe en outre les principes des obligations matérielles de la collectivité à l'égard du travailleur et de sa famille.

Art. 2. — Dans le délai de six mois à dater de sa promulgation, les dispositions du présent décret devront obligatoirement être entrées en application au moyen d'arrêtés du haut commissaire de France ou par voie de recommandations qu'il adressera aux gouvernements des pays associés, ou par voie de conventions qu'il passera avec ces pays associés en sa qualité de représentant de l'Union française.

Les dispositions réglementaires ainsi prises seront groupées en un seul code du travail et de la sécurité sociale également applicable à tous les patrons et salariés de cette partie de l'Union française, après adaptation aux conditions locales du code métropolitain du travail, mais en y intégrant obligatoirement les réformes ci-après indiquées:

CHAPITRE II

DU TRAVAIL

Art. 3. — Le travail obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service exigé d'un individu pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré, en dehors des travaux résultant de ses obligations constitutionnelles, civiles ou militaires ou de l'exécution d'une peine de droit commun est et demeure formellement interdit.

Art. 4. — *Du salaire minimum.* — Le salaire minimum du travailleur sera établi en nature sur la base du minimum nécessaire pour assurer son existence, augmenté d'un pourcentage qui constituera le complément de la rémunération de son travail. Ce salaire minimum évalué en espèces légales sera périodiquement réévalué suivant les fluctuations du coût de l'existence, et obligatoirement, quand celui-ci aura subi, en plus ou moins depuis la dernière évaluation, une différence supérieure à 10 p. 100.

Art. 5. — *Livret de travail.* — Afin de permettre de contrôler en toutes circonstances l'identité du travailleur et de lui permettre de jouir des prérogatives qui font l'objet du présent décret, tant au point de vue du travail proprement dit qu'à celui de la sécurité sociale, il sera institué pour chaque travailleur un livret de travail qui restera à la disposition de celui-ci ainsi qu'à celle de l'employeur et de l'inspection du travail. Ce livret contiendra tous renseignements relatifs à l'identité de l'employeur et du travailleur ainsi que les clauses du contrat qui les lie.

Art. 6. — *Carnet du travailleur* — Tout travailleur recevra par les soins de l'inspection du travail en échange du livret de travail et jusqu'à l'expiration de son contrat un carnet du travailleur.

Ce carnet mentionnera notamment l'identité, la filiation, la situation de famille du travailleur. Il reproduira en outre les renseignements contenus dans le livret de travail prévu à l'article précédent.

Il ne devra contenir aucune appréciation concernant la conduite ou l'habileté professionnelle du travailleur, et ne devra en aucun cas être retenu par l'employeur.

Art. 7. — *Registre de l'employeur.* — L'employeur tiendra constamment à jour au lieu de l'exploitation un registre dit « registre de l'employeur » coté et paraphé par le service de l'inspection du travail et y consignera:

1° Les noms de tous ses salariés travaillant au mois, à la journée, à la tâche ou engagés par contrat;

2° Le travail fourni et l'emploi occupé;
3° Les avances faites;
4° Les salaires payés;
5° Les rations distribuées;
6° Les absences régulières et irrégulières;
7° Les retenues opérées sur les salaires;
8° Facultativement toutes autres indications qu'il jugera utiles.

Art. 8. — *Syndicats.* — Le droit syndical professionnel sera formellement reconnu à tous les patrons et salariés dans des conditions analogues à celles de la métropole.

Art. 9. — *Conventions collectives.* — Des conventions collectives liant patrons et salariés seront établies aux lieu et place des règlements généraux du travail, en s'inspirant du chapitre IV *bis* du titre II du livre Ier du code métropolitain, étant bien entendu qu'en l'absence de syndicat professionnel ou encore si les membres du syndicat existant ne représentent pas la majorité des travailleurs de la profession envisagée, l'inspecteur du travail aura qualité pour intervenir dans la discussion de la convention projetée et la signer comme représentant des intérêts des travailleurs non syndiqués.

Art. 10. — *Conseils de prud'hommes. — Conciliation des différends individuels.* — Des conseils de prud'hommes pourront être institués en adaptant aux conditions locales les dispositions du titre Ier du livre IV du code métropolitain.

Art. 11. — En dehors du ressort des conseils de prud'hommes qui seront créés, les différends individuels du travail continueront à être soumis à des commissions de conciliation, mais les membres en seront périodiquement élus par les patrons d'une part, par les salariés d'autre part.

Art. 12. — *Conciliation et arbitrage des différends collectifs.* — Le règlement des différends collectifs du travail, chaque fois qu'il n'aura pu être obtenu par l'intervention de l'inspection du travail, sera soumis à la conciliation d'abord et le cas échéant à l'arbitrage de commissions et de comités qui seront institués en adaptant aux conditions locales les chapitre Ier et II du livre IV du code métropolitain, étant entendu que les membres de ces commissions de conciliation comme ceux des comités d'arbitrage devront toujours avoir été choisis par les parties en cause ou leurs représentants légaux.

Art. 13. — *Délégués mineurs et délégués de sécurité.* — Par analogie avec la réglementation métropolitaine et notamment le chapitre III du titre III du livre II du code du travail, des emplois de délégués mineurs pourront être créés; ces délégués auront pour mission de contrôler que dans les travaux en souterrains toutes les garanties de sécurité prescrites par les règlements sont bien respectées. Ils auront les mêmes prérogatives et les mêmes devoirs que les délégués mineurs de la métropole.

Des emplois de délégués de sécurité pourront dans les mêmes conditions être créés dans certaines grandes industries.

Art. 14. — *Comités d'entreprise.* — Afin d'assurer une coopération plus étroite entre les chefs d'entreprise et leur personnel, dans les entreprises employant plus de cent salariés, des comités d'entreprise pourront être créés, en adaptant aux conditions locales les dispositions de l'ordonnance du 22 février 1945 qui les a institués dans la métropole.

CHAPITRE III

SÉCURITÉ SOCIALE

Art. 15. — *Indemnité aux femmes en couches.* — Il sera alloué à toute femme ayant loué ses services en vertu d'un contrat régulier, pendant la période qui précède et suit l'accouchement, en remplacement du salaire qui ne lui sera pas payé par l'employeur, une indemnité au moins égale à la moitié de tous les avantages en espèces et en nature qui lui étaient payés pour son travail de par son contrat, sans qu'elle puisse être inférieure au taux du salaire minimum prévu par les arrêtés locaux.

En cas de maladie attestée par certificat médical comme résultant de la grossesse ou des couches mettant l'intéressée dans l'incapacité de reprendre son travail, cette allocation pourra être prorogée durant quatre semaines au maximum, mais elle sera réduite pour ce délai supplémentaire au tiers du salaire normal de l'intéressée sans pouvoir toutefois être inférieure au taux du salaire minimum réglementaire.

Les soins médicaux seront toujours donnés gratuitement pendant toute la période prévue au présent article.

Art. 16. — *Allocations familiales.* — Il sera institué un régime d'allocations familiales au profit des salariés de toutes catégories pour leurs enfants issus d'un mariage enregistré à l'état civil.

Les mêmes avantages seront attribués aux mères non mariées liées par un contrat de travail, sur la production de l'acte d'état civil attestant leur maternité si les enfants sont à leur charge.

Art. 17. — *Retraites ouvrières.* — Les travailleurs justifiant d'un certain nombre d'années de servvices effectifs auront droit à une pension qui ne pourra être inférieure au minimum vital fixé par des arrêtés locaux.

Art. 18. — *Caisse de sécurité sociale.* — Une caisse de sécurité sociale sera instituée par le haut commissaire de France en Indochine déterminant les droits à pension, les modalités de son attribution, le montant des différentes contributions, les conditions de validation des services antérieurs des travailleurs et, en général, toutes les ressources devant l'alimenter de façon à lui permettre de faire face à ses dépenses.

La caisse de sécurité sociale aura la charge de payer non seulement les pensions des travailleurs, mais aussi les allocations familiales et les indemnités aux femmes en couches prévues à l'article 15.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 19. — L'allocation des avantages prévus aux articles 15, 16 et 17 devant entrer en vigueur dans les six mois suivant la promulgation du présent décret, en attendant la création et le fonctionnement de la caisse de sécurité sociale, il sera institué immédiatement une ou plusieurs caisses de compensation placées sous le contrôle de l'organisme ayant dans ses attributions l'inspection générale du travail, dont les ressources seront fournies par les cotisations des employeurs qui y seront obligatoirement affiliés.

Ces cotisations seront provisoirement fixées à 10 p. 100 du total des salaires versés par eux aux travailleurs qu'ils emploient.

Ces caisses pourront en outre bénéficier de subventions des différents budgets. Elles auront la charge de payer l'indemnité d'entretien à la femme engagée par contrat pendant la période d'accouchement, les allocations familiales et, le cas échéant, les pensions aux vieux travailleurs.

Dès que la caisse de sécurité sociale aura été créée, l'avoir des caisses de compensation sera obligatoirement et intégralement versé à la nouvelle institution qui leur succèdera.

Art. 20. — Toutes dispositions contraires à celles du présent décret seront abrogées à compter du délai fixé à l'article 2.

Art. 21. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Indochine et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique coloniale.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application les actes dits:

Loi du 11 octobre 1943 portant création d'un office de la recherche scientifique coloniale.

Décret du 14 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu l'arrêté du 26 mars 1947 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique coloniale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité pour rémunération de services allouée à l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique coloniale est portée à 100.000 F par an.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1947.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
LOUIS MÉRAT.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Chemins de fer coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 juillet 1947:

I. — M. Borda (Marcel), chef d'atelier du cadre général des chemins de fer coloniaux, classé à l'échelle II, échelon 6, pour compter du 17 mai 1947, conserve à cette date et dans son échelon une ancienneté effective de 14 ans 1 mois 16 jours.

II. — M. Borda a été promu, à l'ancienneté, à l'échelon 7 de l'échelle II pour compter du 17 mai 1947 et conserve dans ce nouvel échelon une ancienneté effective de 10 ans 1 mois 16 jours.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 juillet 1947:

I. — M. Desmeules (Henri), agent du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer dans les conditions de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913, a été détaché dans le cadre général des transmissions coloniales avec le grade de vérificateur stagiaire (ancienneté civile conservée: 4 mois et 15 jours).

II. — Le présent détachement prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1947.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er juillet 1947, la démission de son emploi offerte par M. Jeanson (Georges), ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire des travaux publics des colonies, a été acceptée.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Recaptage de la source « Commerciale » située sur le territoire de la commune de Saint-Yorre (Allier).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1947: page 6821, 2e colonne, lire à l'article 4, 5e ligne: « décret du 28 janvier 1860 », au lieu de: « 1806 ».

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 29 mai 1947, a été rapporté l'arrêté du 13 décembre 1946 nommant Mlle Larcelet en qualité de commis de 2e classe à la direction départementale de la santé de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Par arrêté en date du 8 juillet 1947, a été rapporté l'arrêté du 31 décembre 1946 nommant Mme Limon (Charlotte) sténodactylographe de 7e classe à la direction départementale de la santé d'Ille-et-Vilaine.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 90 (§ 3) du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 23 septembre 1946 est modifié comme suit:

« Il est créé pour chacune des branches ou chacun des groupes de branches d'activité désignés ci-après un comité technique national chargé d'assister le conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale dans l'étude technique de toutes les questions générales relatives à la prévention, à la statistique, à l'assurance et à la tarification des risques:

« Métallurgie, travail des métaux.
« Bâtiment.
« Industrie du bois.
« Industrie chimique.
« Pierres et terres à feu.
« Caoutchouc, papier, carton.
« Industrie du livre.
« Industrie textile.
« Industrie des vêtements.
« Cuirs et peaux, plumes et crins.
« Alimentation.
« Transports et manutention.
« Eau, gaz, électricité.
« Interprofessionnel (commerce, banque, assurance, etc) ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 23 septembre 1946 est complété et modifié comme suit:

« XIII. — Production et distribution d'eau.
Production et distribution de gaz.
Production et distribution d'électricité.

« XIV. — Interprofessionnel ».

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Acquisition de biens mobiliers par une société mutualiste.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 22 juillet 1947, la société mutualiste n° 75-1241, dite Société mutualiste des personnels du ministère de la production industrielle, a été autorisée à acquérir deux parcelles de terrains sises à Tarnos (Landes).

Fonctionnement du régime de prévoyance du personnel appointé au mois de la Société d'Escaut et Meuse et de la Société des tubes de Bessèges.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1947: page 6886, 3e colonne, lire: « a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues par les articles 43 à 58 », au lieu de: « a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues par les articles 43 et 58 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 25 juillet 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande. (Nos 1542-1792-1884-2041. — M. Minjoz, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Gros et plusieurs de ses collègues tendant à réglementer le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles. (Nos 15-481-1516-1708. — M. Montagnier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion: I. Du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; II. Des propositions de loi: 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à modifier en faveur des jeunes ménages n'ayant pu cohabiter, du fait de la guerre, les modalités de la procédure de logement d'office; 2° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à: *a*) porter prorogation jusqu'au 1er juin 1947 de l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; *b*) permettre à certaines personnes l'exercice du droit de reprise de locaux d'habitation; *c*) fixer l'étendue de la prorogation résultant de la loi du 28 mars 1946; *d*) protéger les locataires contre les spéculations des ventes d'immeubles par appartements; *e*) renforcer la lutte contre les abus de certaines sous-locations; 3° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à compléter et à modifier l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation et à usage professionnel; 4° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 28 mars 1946 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; 5° de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter la loi du 28 mai 1943 relative à l'application aux étrangers des lois en matière de baux à loyer et de baux à ferme; 6° de M. Joseph Denais tendant à réglementer les conditions dans lesquelles peuvent être expulsés des locataires de bonne foi; 7° de MM. Courant et René Coty tendant à exonérer les propriétaires sinistrés de la contribution prévue par l'ordonnance du 28 juin 1945 sur le fonds national d'amélioration de l'habitat; 8° de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à proroger jusqu'au 1er octobre 1947 la législation actuellement en vigueur sur les loyers à usage d'habitation et professionnel; 9° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; 10° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative au prix des loyers; 11° de M. Edgar Faure étendant le bénéfice du maintien dans les lieux aux personnes morales exerçant une activité désintéressée; III. De la proposition de résolution de MM. Joseph Denais, Xavier Bouvier et Pierre Montel tendant à inviter le Gouvernement à réglementer la vente des immeubles par appartements. (2e partie. — Dispositions générales, maintien dans les lieux, prix, meublés, procédure, sanctions, dispositions diverses, allocations de logements.) (Nos 779-22-23-57-92-95-509-633-971-1511-1872-1833-270-902-1996 et nouvelle rédaction 1101-2075. — M. Henri-Louis Grimaud, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Vote du projet de loi approuvant une convention passée avec la Banque de Syrie et du Liban. (Nos 1635-1952-2059. — M. Jacques Duclos, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des interpellations:

1° De M. Mutter, sur les résultats de la conférence de Moscou;

2° De M. Pierre Cot, sur la conférence de Moscou, ses résultats et ses conséquences sur l'orientation de notre politique extérieure;

3° De M. Lecœur, sur les conséquences qu'auront les accords passés à Moscou avec les gouvernements américain et anglais en ce qui concerne l'approvisionnement en charbon de la France;

4° De M. Paul Reynaud, sur la situation révélée par l'échec de la conférence de Moscou;

5° De M. Louis Marin, sur les conséquences de la conférence de Moscou et de la phase préparatoire, dite des Trois, de la conférence de Paris;

6° De M. Maurice Schumann, sur les récents développements de la situation internationale.

Séances du vendredi 25 juillet 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent :

Galeries. — Depuis M. Hamani, jusques et y compris M. Jadfard.

Tribunes. — Depuis M. Jaquet, jusques et y compris M. Kauffmann.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 25 juillet 1947.

N° 1992. — Proposition de loi de Mme Peyroles tendant à instituer un conseil national des assistantes et assistants sociaux (renvoyée à la commission de la famille).

N° 1998. — Rapport, par M. Duquesne, au nom de la commission du travail sur le projet de loi complétant les articles 174 et 176 du livre II du code du travail.

N° 2000. — Rapport, par M. Duquesne, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales.

N° 2001. — Rapport, par M. René Kuehn, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi relative au branchement obligatoire à l'égoût dans la ville d'Orléans.

N° 2016. — Proposition de résolution de M. Solinhac tendant à indemniser les agriculteurs victimes de la grêle dans le département de l'Aveyron (renvoyée à la commission des finances).

N° 2028. — Avis, de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur la proposition de loi relative aux pensions et retraites des anciens combattants des territoires d'outre-mer.

N° 2029. — Avis de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi relative à la retraite du combattant dans les territoires d'outre-mer.

N° 2030. — Avis de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la loi du 31 mars 1919 à tous les militaires autochtones des territoires d'outre-mer et leurs ayants cause.

N° 2039. — Proposition de loi de M. Meck tendant à faire bénéficier les grands invalides des avantages accordés aux invalides du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 2049. — Rapport par M. Darou, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi relative aux ayants droit des Français morts dans les rangs de l'armée républicaine espagnole.

N° 2052. — Rapport par M. Mouton, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à instituer une aide spéciale au profit des aveugles de la Résistance.

N° 2053. — Rapport par M. Mouton, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution relative à la revalorisation de la retraite du combattant.

N° 2057. — Proposition de loi de M. Segelle tendant à permettre le payement de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année en cours (renvoyée à la commission des finances).

N° 2068. — Rapport, par M. Lucien Lambert, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution relative à la lutte contre les « boudrages ».

N° 2077. — Proposition de loi formulée par M. Charles Cros et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à permettre à certaines catégories de personnes de sous-louer en totalité les locaux constituant leur résidence principale (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2104. — Projet de loi tendant à la modification et à l'introduction dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des articles 2, 4 et 5 du livre II du code du travail, relatifs à l'âge d'admission des enfants au travail (renvoyé à la commission du travail).

N° 2113. — Rapport, par M. Jacques Duclos, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour certaines dépenses résultant, pour le Gouvernement français, de l'application du traité de paix signé à Paris le 10 février 1947 entre les puissances alliées et associées, d'une part, et l'Italie, d'autre part.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mercredi 23 juillet 1947.

Présents. — MM. Binot, Godin, Guesdon, Halbout, Jaquet, Mazuez, Métayer, Mutter (André), Pinay, Scherer, Serre.

Excusé. — M. Capitant (René).

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Bas, Blanchet, Boulet (Paul), Charpentier, Chevallier (Pierre) (Loiret), Durroux, Gros, Guille, Lalle, Lucas, Mabrut, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Rouion, Ruffe, Sesmaisons (de), Signer, Terpend, Vée, Zunino.

Excusés. — MM. de Baudry d'Asson, Baurens, Delcos, Lamarque-Cando.

Suppléants. — MM. Bellat (de M. Castera), Boccagny (de Mme Boulard), Dumet (de M. Lambert), Farinez (de M. Moussu), Halbout (de M. Bocquet), Pinçon (de M. Valay), Sourbet (de M. Laurens), Viulleaume (de M. Caron).

Commission des finances.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Albert Aubry, Gaston Auguet, Maurice Brillouet, Joseph Denais, Jacques Duclos, Joannès Dupraz, Roger Dusseaulx, Gilles Gozard, Mme Rose Guérin, MM. André Guillant, Jean-Moreau, Joseph Laniel, Max Lejeune, Pierre Schneiter.

Excusés. — MM. Pierre Mendès-France, Christian Pineau.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Astier de La Vigerie (d'), Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Beauquier, Ben Tounes, Borra, Bouret (Henri), Chevalier (Fernand) (Alger), Demusois, Fagon (Yves), Fonlupt-Esperaber, Godin, Guyomard, Hervé (Pierre), Jaquot, Jeanmot, Kuehn, L'Huillier (Waldeck), Marcellin, Marty (André), Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Rencurel, Serre, Sigrist, Mme Sportisse, MM. Viard, Wagner.

Excusé. — M. Liquard.

Suppléants. — MM. Aumeran (de M. Barrachin), Benchennouf (de M. Bentaïeb), Bianchini (de M. Biondi), Duprat (de M. Cristofol), Ribeyre (de M. Deshors), Roucaute (de M. Dreyfus-Schmidt), Fayet (de M. Fievez), Yacine Diallo (de M. Hussel), Louvel (de M. Mont), Degoutte (de M. Queuille), Blanchet (de M. Servin).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Badiou, Barrachin, Barthélémy, Bastid (Paul), Benchennouf, Biondi, Cayeux (Jean), Coty (René), Defos du Rau, Demusois, Duclos (Jacques) (Seine), Frédéric-Dupont, Giacobbi, Girard, Godin, Guérin (Maurice) (Rhône), Guesdon, Houphouet-Boigny, Jaquet, Louvel, Marc-Sangnier, André Mercier (Oise), Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Reille-Soult, Rigal (Eugène) (Seine), Viard, Pierre Villon.

Excusé. — M. Bonnefous (Edouard).

Suppléants. — MM. Ribeyre (de M. Jacques Bardoux), Bour (de M. Boisdon), Castellani (de M. Edouard Bonnefous), Mme Sportisse (de M. Cristofol), MM. Pantaloni (de M. Delachenal), Mokhtari (de M. Djemad), Roucaute (de M. Dreyfus-Schmidt), Beauquier (de M. Fagon), Silvandre (de M. Hussel), Malbrant (de M. Krieger), Poirot (de M. Charles Lussy), Mme Reyraud (de M. Dutard).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Audegui, Aujoulat, Boganda, Castellani, Defferre, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Félix-Tchicaya, Houphouet-Boigny, Juglas, Lamine-Gueye, Liseile, Lozeray, Malbrant, Mamba Sano, Martine, Ninine, Noll, Reille-Soult, Senghor, Silvandre, Temple.

Excusé. — M. Boisdon.

Suppléant. — M. Aumeran (de M. Frédéric-Dupont).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. André, Asseray, Bacon, Besset, Bissol, Bonnet, Boutavant, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chassaing, Costes (Alfred) (Seine), Croizat, Degoutte, Delachenal, Duquesne, Fayet, Gazier, Joubert, Labrosse, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Meck, Moisan, Morice, Musmeaux, Paul (Gabriel) (Finistère), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Mlle Prévert, MM. Renard, Viatte.

Excusés, — MM. Sion, Capitant.

Suppléants. — MM. Orvoen (de M. Gau), Vuillaume (de M. Beugniez), Noël (de M. A. Denis), Savard (de Mme Vermeersch).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 25 juillet 1947, à dix heures (local de la commission des finances) :

Avis sur le rapport (nos 1996 et 1996 nouvelle rédaction) et le rapport supplémentaire (n° 2075) faits par M. Henri-Louis Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi (n° 779) et les propositions de loi relatifs aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La commission des finances se réunira le mercredi 30 juillet 1947, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Avis (n° 1880) transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 1501, rapport n° 1436 CR; projet n° 292, rapport n° 317) relatif à certaines dispositions d'ordre financier (deuxième lecture du « premier train » (M. le rapporteur général).

II. — Projet de loi (n° 2106) portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire et du budget extraordinaire (dépenses militaires) (M. le rapporteur général).

III. — Projet de loi (n° 1875) portant ouverture, sur l'exercice 1947, d'un crédit de 80 millions de francs pour participation de la France à l'exposition internationale de l'urbanisme et de l'habitation (M. Joseph Laniel, rapporteur).

IV. — Rapport supplémentaire (n° 1564) de M. Garet sur: 1° le projet de loi (n° 1191) instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre; 2° la proposition de loi (n° 325) de M. Coudray et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le champ d'application de l'acte dit loi du 1er septembre 1942 et à augmenter l'allocation qu'elle accorde à certains propriétaires d'immeubles sinistrés (M. Joseph Laniel, rapporteur pour avis).

V. — Rapport (n° 1204) de M. Cerclier sur le projet de loi (n° 304) portant statut de la coopération (M. le rapporteur général, rapporteur pour avis).

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le vendredi 25 juillet 1947, à quinze heures (local de la commission n° 254):

Suite de la discussion du rapport de M. Bonjonnet sur les conseils généraux d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le vendredi 25 juillet 1947, à neuf heures trente (local de la commission n° 262):

Audition de M. le général Weygand.

Réunion de commissions du vendredi 25 juillet 1947.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente. — Local n° 250.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission d'enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Sous-commission de la commission de la presse, à quinze heures. — Local n° 230.

Sous-commission de la commission de l'intérieur (statut algérien), à dix heures et à quinze heures. — Local n° 207.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1947

Ordre du jour du vendredi 25 juillet 1947.

A dix heures. — Séance publique

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie (nos 418 et 451, année 1947. — M. Mammonat, rapporteur; n° , année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Philippe Gerber, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Giacomoni, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 456 et 457, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions de racheter leur retraite par un versement unique en capital. (Nos 101, 229 et 337, année 1947. — M. Jullien, rapporteur; et n° 256, année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Reverbori, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Courrière, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Duchet et des membres du groupe des républicains indépendants, tendant à inviter le Gouvernement à développer la circulation routière et à rendre la liberté à l'essence. (Nos 250 et 395, année 1947. — M. Jules Boyer, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au payement des pensions aux victimes de la guerre, conclue le 11 février 1947 entre la France et la Pologne. (Nos 370 et 419, année 1947. — M. Giauque, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Duchet et des membres du groupe des républicains indépendants, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour conjurer la grave crise que subit le cinéma français. (Nos 247 et 398, année 1947. — M. Duchet, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Grangeon et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour revenir sur la décision prise antérieurement supprimant les crédits concernant le festival de Cannes. (Nos 299 et 385, année 1947. — M. Grangeon, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Ernest Pezet, jusques et y compris M. Richard.

Tribunes. — Depuis Mme Marie Roche, jusques et y compris M. le général Tubert.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 25 juillet 1947.

N° 427. — Rapport de M. Paul Duclercq sur les propositions de résolution tendant à codifier la législation économique.

N° 439. — Proposition de loi de M. Charles-Cros tendant à faire de la journée du 1er juin un jour férié.

N° 441. — Proposition de résolution de M. Charles-Cros tendant à fixer les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens.

N° 442. — Proposition de résolution de M. Mamadou M'Bodje tendant à attribuer un contingent d'instruments agricoles aux territoires d'outre-mer.

N° 443. — Proposition de résolution de M. Amadou Ducoure tendant à instituer un code de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer.

N° 451. — Rapport de M. Georges Lacaze sur la proposition de résolution tendant à reconstruire la ligne de chemin de fer Folelli-Porto-Vecchio.

N° 457 (annexe n° 1). — Rapport spécial de M. Landry sur le budget des affaires étrangères.

N° 457 (annexe n° 3). — Rapport spécial de M. Landaboure sur le budget de l'agriculture.

N° 460. — Projet de loi tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre.

N° 461. — Projet de loi modifiant la loi portant rétablissement de la légalité républicaine en Afrique occidentale française.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Charles-Cros, Colardeau, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Le Coent, Le Coupel (Corentin), Lédéand, Molinié, Novat, Sauer, Mme Vialle.

Excusés. — MM. Armengaud, Dehay, Longchambon, Rochereau.

Commission des finances.

3e séance du mercredi 23 juillet 1947.

Présents. — MM. Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Franceschi, Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Merle (Toussaint), Minvielle, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer.

Assistait à la séance. — M. Pezet (au titre de la commission de la presse, de la radio et du cinéma).

Séance du jeudi 24 juillet 1947.

Présents. — MM. Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Franceschi, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Merle (Toussaint), Minvielle, Pauly, Peschaud, Reverbori, Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie).

Assistait à la séance. — M. Denvers (au titre de la commission de la marine et des pêches).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mardi 29 juillet 1947, à neuf heures trente (local n° 274):

I. — Discussion du projet de rapport de M. Duclercq sur le projet de loi (n° 450, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique.

II. — Discussion des projets de rapport de M. Rochereau sur:

1° La proposition de résolution (n° 68, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national;

2° La proposition de résolution (n° 69, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à réaliser dans toutes les entreprises l'association du personnel à l'augmentation du rendement par l'institution d'un sursalaire collectif à forme progressive exempt de tout pré-

lèvement; *b*) à étudier la revision de certains taux d'impôts qui font apparaître l'inutilité de l'effort.

III. — Discussion du projet de rapport de Mlle Trinquier sur la proposition de résolution (n° 112, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfaits.

IV. — Communication du président concernant la discussion du budget de l'économie nationale.

V. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le samedi 26 juillet 1947, à dix heures (local n° 214):

Nomination de cinq membres représentant la commission de l'agriculture au sein de la commission chargée de fixer la prime d'encouragement à la culture du blé.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 30 juillet 1947 (local n° 207):

1° A neuf heures.

I. — Exposé de M. Boudet au sujet d'une déclaration de l'union nationale des associations familiales relative à la notion du « minimum vital des enfants »

II. — Rapport de M. Montgascon sur la proposition de résolution (n° 352) de Mme Rollin, relative au minimum vital familial.

III. — Discussion du projet de loi portant fixation du budget ordinaire de l'exercice 1947.

2° A quatorze heures.

I. — Audition de M. le ministre de la santé publique et de la population sur le budget et sur la politique générale de son département.

II. Questions diverses.

La commission des finances se réunira le vendredi 25 juillet 1947, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Budget de la reconstruction et de l'urbanisme (rapporteur: M. Jean-Marie Grenier).

II. — Budget du commerce (rapporteur: M. Monnet).

Réunions du vendredi 25 juillet 1947.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 217.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Avis relatif au tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1947.

Le tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1947 aura lieu en présence du public le mercredi 30 juillet 1947, à vingt heures trente.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIEGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		17 JUILLET 1947	10 JUILLET 1947
Encaisse-or (monnaies et lingots)		64.816.556.128 36	64.816.556.128 36
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		9.446.531.535 14	9.446.531.535 14
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		538.269.811 »	536.347.158 »
Comptes courants postaux		8.926.935.002 40	9.086.489.822 60
Disponibilités à vue à l'étranger		153.327 26	153.327 26
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	82.042.910.131 45	82.066.530.282 35	81.287.620.127 80
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	15.900.000 »		
Effets escomptés sur l'étranger	7.720.150 90		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		52.228.129.197 »	57.514.333.678 »
Avances sur titres		4.384.109.307 13	4.695.593.451 50
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		8.699.435.000 »	13.199.490.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947)		53.000.000.000 »	53.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.354 22	5.002.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947)		108.700.000.000 »	106.700.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		14.002.676.501 59	13.433.783.309 55
Total		899.928.844.196 59	906.836.416.655 37
PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		816.456.769.175 »	825.187.405.910 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	48.783.266 93		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	710.205.957 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	74.020.042.167 46	75.724.213.222 14	72.670.048.091 16
Dispositions et autres engagements à vue	945.181.830 75		
Divers		7.236.024.594 50	8.467.125.416 26
Total		899.928.844.196 59	906.836.416.655 37

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	1,3/4 %
	Autres effets de commerce	2,1/4 %
Avances sur titres		3,1/4 %
Avances à 30 jours		1,3/4 %

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

AUTOMOBILES DELAHAYE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE BANQUIER, PARIS (13e)

R. C.: Seine n° 157014.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1942.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 579 obligations 4 1/4 0/0 1942, formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er septembre 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'État français » du 18 septembre 1942.*)

Les amortissements des années 1943 à 1946 ont été effectués par rachats en Bourse.

Union des Coopérateurs

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 20, BOULEVARD BOURDON, PARIS (4e)

R. C.: Seine n° 33582.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 5 0/0 1923

Treizième tirage d'amortissement du 6 juillet 1947.

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables au pair au siège de la société, à la Banque centrale des Coopératives, rue de Provence, 31, à Paris, et à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, à partir du 15 décembre 1947.

Deux cent quatre-vingt-seize obligations.

2	28	59	74	116	182	184	229
298	306	308	355	411	441	461	473
491	501	531	538	551	563	584	633
678	696	715	750	793	807	915	923
941	944	988	1.003	1.048	1.120	1.135	1.139
1.174	1.177	1.198	1.270	1.286	1.316	1.330	1.395
1.396	1.403	1.428	1.437	1.444	1.475	1.529	1.539
1.601	1.605	1.608	1.733	1.768	1.795	1.817	1.847
1.865	1.878	1.879	1.978	2.026	2.070	2.112	2.118
2.149	2.201	2.224	2.231	2.256	2.264	2.298	2.320
2.435	2.491	2.535	2.543	2.583	2.585	2.615	2.620
2.679	2.680	2.689	2.733	2.750	2.836	2.960	2.913
2.934	2.940	2.974	3.011	3.057	3.061	3.080	3.142
3.198	3.229	3.248	3.327	3.352	3.353	3.366	3.414
3.443	3.462	3.484	3.527	3.735	3.776	3.779	3.803
3.853	3.870	3.909	3.918	3.920	3.950	3.958	4.008
4.158	4.305	4.309	4.377	4.379	4.382	4.511	4.532
4.564	4.566	4.571	4.614	4.622	4.629	4.669	4.795
4.903	4.960	5.038	5.073	5.125	5.285	5.295	5.356
5.373	5.398	5.683	5.717	5.733	5.740	5.749	5.752
5.786	5.794	5.838	5.854	5.871	5.912	5.973	5.983
5.991	6.011	6.111	6.132	6.148	6.180	6.198	6.200
6.227	6.342	6.347	6.350	6.393	6.425	6.449	6.452
6.518	6.562	6.602	6.617	6.701	6.743	6.718	6.739
6.828	6.857	6.877	6.950	6.960	6.966	6.975	6.978
7.019	7.051	7.076	7.079	7.099	7.207	7.229	7.230
7.281	7.285	7.342	7.390	7.412	7.428	7.472	7.523
7.585	7.610	7.642	7.647	7.649	7.677	7.703	7.723
7.746	7.774	7.789	7.809	7.828	7.832	7.843	7.927
7.999	8.013	8.015	8.020	8.007	8.108	8.113	8.125
8.132	8.143	8.152	8.299	8.350	8.387	8.413	8.424
8.501	8.505	8.553	8.571	8.575	8.664	8.768	8.783
8.787	8.794	8.810	8.818	8.825	8.876	8.884	8.891
8.900	8.941	8.964	8.977	9.014	9.029	9.038	9.074
9.076	9.093	9.105	9.114	9.131	9.217	9.224	9.332
9.339	9.377	9.413	9.534	9.567	9.595	9.682	9.697
9.718	9.751	9.874	9.904	9.942	9.959	9.962	9.999

Titres amortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement au 30 juin 1947.

61	136	142	162	176	181	191	196
336	352	356	516	573	577	578	581
585	587	589	591	683	748	754	757
870	914	926	1.014	1.033	1.038	1.248	1.249
1.261	1.276	1.325	1.340	1.346	1.364	1.432	1.453
1.459	1.486	1.493	1.532	1.543	1.720	1.750	1.784
1.951	1.954	1.974	1.991	2.002	2.312	2.352	2.363
2.368	2.464	2.474	2.483	2.495	2.502	2.833	3.030
3.188	3.271	3.274	3.285	3.369	3.382	3.402	3.405
3.431	3.458	3.478	3.502	3.520	3.576	3.605	3.629
3.640	3.671	3.693	3.714	3.738	3.750	3.791	3.793
3.840	3.883	3.905	3.921	3.932	3.976	4.050	4.192
4.202	4.204	4.221	4.223	4.255	4.406	4.571	4.580
4.607	4.631	4.635	4.720	4.723	4.726	4.742	4.834
4.847	4.924	5.087	5.091	5.342	5.355	5.367	5.411
5.435	5.483	5.502	5.550	5.594	5.875	5.884	5.901
5.903	5.923	5.935	5.951	6.042	6.365	6.357	6.355
6.378	6.400	6.401	6.402	6.406	6.412	6.438	6.447
6.450	6.510	6.547	6.560	6.601	6.640	6.724	6.749
6.852	6.855	6.947	7.002	7.034	7.083	7.091	7.194
7.282	7.351	7.370	7.372	7.467	7.507	7.509	7.745
7.533	7.579	7.582	7.622	7.625	7.635	7.662	7.776
7.811	7.813	7.814	7.818	7.830	7.870	7.872	7.875
7.922	7.928	7.930	7.943	7.952	7.967	7.968	8.067
8.183	8.184	8.291	8.324	8.368	8.407	8.502	8.545
8.580	8.764	8.784	8.842	8.944	8.962	8.966	8.979
9.061	9.069	9.120	9.186	9.227	9.295	9.297	9.424
9.433	9.492	9.514	9.526	9.773	9.775	9.779	

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française

Emprunt 5 1/2 0/0 1936.

Liste des 240 numéros d'obligations sorties au tirage du 17 juin 1947 et remboursables à partir du 20 juillet 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

1.721 à 730 — 6.361 à 370 — 12.441 à 420 — 13.861 à 870 — 17.731 à 740 — 17.961 à 970 — 18.381 à 390 — 19.561 à 570 — 20.411 à 420 — 26.361 à 368 — 26.370 — 28.501 à 540 — 28.561 à 570 — 28.591 à 600 — 31.750 — 35.001 à 010 — 38.461 à 470 — 39.371 à 380.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

40.026 et 027 — 40.156 et 157 — 40.304 et 305 — 41.402 et 403 — 41.830 et 831 — 42.002 et 003 — 42.690 et 691 — 42.702 et 703.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 5 janvier 1947

Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française

Emprunt 5 1/2 0/0 1936.

Liste des 200 numéros d'obligations sorties au tirage du 17 juin 1947 et remboursables à partir du 20 juillet 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

1.281 à 290 — 5.171 à 180 — 10.651 à 660 — 12.211 à 220 — 17.191 à 200 — 18.501 à 510 — 18.771 à 780 — 20.581 à 590 — 25.771 à 780 — 30.481 à 490 — 32.711 à 720.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

34.324 et 325 — 34.770 et 771 — 35.464 et 465 — 35.714 et 715 — 35.860 et 861 — 36.798 et 799 — 36.834 et 835 — 37.628 et 629 — 37.650 et 651.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 5 janvier 1947

Société anonyme des Tramways-Sud de Seine-et-Marne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 666.000 F

SIÈGE SOCIAL :

122, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (17e).

Obligations nouvelles 5 0/0 1919.

Liste des vingt-six (26) numéros sortis au trente-troisième tirage du 1er juillet 1947.

209	244	270	285	314	326	346	392	397	442
476	539	616	644	703	707	743	793	808	825
861	906	926	933	947	982				

Le remboursement aura lieu à partir du 1er novembre 1947.

Numéros sortis à des tirages antérieurs restant à rembourser.

Tirage du 10 juillet 1937.

551

Tirage du 20 septembre 1940.

562

Tirage du 29 octobre 1941.

343 548

Tirage du 23 décembre 1943.

267 564

Tirage du 23 décembre 1944.

253 600 607

Tirage du 23 octobre 1945.

283 516 594 724 765 952

Tirage du 8 octobre 1946.

206 208 240 252 330 358 595 720 901

Etablissements Ed. Jaeger

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1947: page 5605, 1re colonne, obligations 4 1/4 pour cent 1942 sorties au tirage du 3 juin 1947, 6e ligne, au lieu de: « 1597 », lire: « 1587 ».

Demandes de changement de nom

M. Henri-Gabriel Petit, dit Dolivet-Petit, né à Fort-de-France (Martinique) le 9 avril 1923, demeurant à Paris, 44, rue de Passy, sollicite l'autorisation de porter légalement le nom de Dolivet-Petit.

M. Aaron (Arthur-David), né le 30 mai 1926, à Paris (10e), demeurant 3, boulevard de Magenta, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Paul Clement.

M. Victor Padolki, né à Buenos-Ayres (République argentine) le 29 janvier 1902, de nationalité française, demeurant à Paris, 19, avenue Emile-Deschanel, époux de Mme Alice Scopinski, née à Paris, le 30 avril 1937, présente au garde des sceaux une requête tendant à être autorisé tant pour lui-même que pour son épouse et sa fille mineure, Nicole, née à Neuilly-sur-Seine (Seine), le 5 avril 1939, à substituer à son nom patronymique celui de Padol.

M. Pierre Bloch, né à Trimbach (Bas-Rhin) le 4 juin 1904, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Chantal-Isabelle, née à Paris (12e), le 20 juillet 1941, et demeurant ensemble, 31, boulevard du Général-de-Gaulle, à Villemomble (Seine), présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Bloch celui de Blois.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

24 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU CANTON DE BETZ. But: défense des intérêts et des droits de la famille. Siège social: moulins de Mareuil-sur-Ourcq.

24 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES INTERNÉS ET DES DÉPORTÉS POLITIQUES ET DE LA RÉSISTANCE (des familles de fusillés et de disparus victimes de l'oppression et du racisme). Modification dans la composition du bureau. Siège social: 14, boulevard Montmartre, Paris.

25 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE EDGAR-QUINET DU BOURGET. But: groupement des anciens élèves du Bourget. Siège social: 70, avenue de la Division-Leclerc, le Bourget.

25 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. LA TRUITE MOUSTIÉRENNE. But: société de pêche et pisciculture. Siège social: mairie de Moustiers-Sainte-Marie.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES MOYENNES ET PETITES ENTREPRISES DU CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE. But: étude et défense des intérêts économiques. Siège social: chez M. Emile Paton, grainetier à Pont-de-l'Arche.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BARBATRE. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales de Barbâtre. Siège social: mairie de Barbâtre.

25 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Allier. ASSOCIATION SPORTIVE POSTSCOLAIRE DE FRANCHESSE. But: encourager la pratique des sports et de l'éducation physique, créer et maintenir les liens d'amitié qui doivent exister entre les élèves et anciens élèves de l'école laïque. Siège social: M. Guyot (Jean), Franchesse.

25 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'ANDELOT-EN-MONTAGNE. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: Bouveret (André), président de l'association familiale rurale, Andelot-en-Montagne.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. SPORTS RÉUNIS TURENNIENS. But: pratique des sports, en particulier le football, basket-ball, voley-ball, ainsi que l'éducation physique. Siège social: chez le président, Rostaing (Benjamin), à Turenne.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. LES COURS JOYEUX. But: séances récréatives et théâtrales, tourisme. Siège social: école publique de Saint-Broing-les-Moines.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. UNION SPORTIVE GUISARDE. But: pratique de tous les sports. L'an 1946, le 28 août, les membres de l'Union sportive guisarde se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont décidé d'apporter certaines modifications aux statuts. Siège social: mairie de Guise.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE CROISMARE. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: Mme Rohr, rue de la Gare, Croismare.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. BOULES-CLUB E. G. T. H. (Entreprises de grands travaux hydrauliques). But: grouper les joueurs de boules, établir entre adhérents un lien de camaraderie, etc. Siège social: chez le président, Bou-Hallou.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE HERM. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: salle paroissiale de Herm.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE POUILLON. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: salle paroissiale de Pouillon.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE CAPBRETON. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: salle paroissiale de Capbreton.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE PEYREHORADE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: salle paroissiale de Peyrehorade.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE SAUBUSSE-LES-BAINS. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: salle paroissiale de Saubusse-les-Bains.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE LINXE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Linxe.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES D'HEUGAS. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, à Heugas.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE MONTFORT-EN-CHALOSSE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Montfort-en-Chalosse.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE TOSSE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Tosse.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE SEIGNOSSE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Seignosse.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE SORDE-L'ABBAYE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: maison Reveil, Sorde-l'Abbaye.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE LAURÈDE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Laurède.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION DES CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DE GAMARDE-LES-BAINS. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: au presbytère, Gamarde-les-Bains.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: à la mairie de Saint-Geours-de-Maremne.

25 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-LAURENT-DE-GOSSE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: à la mairie de Saint-Laurent-de-Gosse.

25 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. RAPIDE ET FIDÈLE, association des sténotypistes Grandjean de la Plaine-Monceau. But: resserrer les liens amicaux entre les sténotypistes et, le cas échéant, défendre leurs intérêts moraux, culturels ou économiques. Siège social: 34, rue de Tocqueville, Paris.

26 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE CIREY-SUR-VEZOUZE. But: défense et représentation des intérêts généraux des familles ouvrières. Siège social: 32, rue du Maréchal-Joffre, Cirey-sur-Vezouze.

26 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PRINQUIAU. But: grouper et défendre les familles. Siège social: salle de la mairie, Prinquiau.

26 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. CANTINE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLIERS. But: distribution d'un repas chaud aux élèves des écoles publiques de la commune pendant la mauvaise saison. Siège social: école de garçons du bourg de Saint-Georges-des-Groseilliers.

11 juillet 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. COLONIE SAINT-CHRISTOPHE. But: éducation populaire. Siège social: 36, rue Moulin-Fagot, Tourcoing.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.